

Signature du contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis
Intervention de Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord
le 13 novembre 2015

Madame la Sénatrice-Maire, Présidente de la Communauté d'agglomération,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil régional,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Calais et le Calaisis connaissent actuellement une situation exceptionnelle, dans le contexte de crise migratoire internationale qui affecte l'Europe en son entier.

Le territoire du Calaisis est celui qui, en France, en subit l'impact économique et social le plus fort.

Cette situation aggrave celle de l'emploi alors que les industries traditionnelles traversent une crise de mutation.

Elle affecte l'attractivité du territoire, et fait écran à ses atouts considérables.

Cette situation appelle une expression forte de la solidarité nationale, dont l'Etat est le garant.

Fin août, Mme la Sénatrice-Maire, vous avez demandé au Premier Ministre son soutien, sous la forme d'un contrat particulier, entre l'Etat et votre collectivité.

Le Premier Ministre vous a immédiatement répondu favorablement.

Dans le même temps, avec un sens des responsabilités et de la solidarité que je tiens à saluer ici, la Région Nord – Pas-de-Calais et le Département du Pas-de-Calais vous ont indiqué qu'ils se joindraient à cette démarche.

Après dix semaines de discussion, nous allons aujourd'hui signer ce contrat.

Un contrat doté de plus de 150 millions d'euros, grâce à l'implication sans réserve de chacun.

L'Etat en sera le premier financeur : le Premier Ministre, Manuel VALLS, vous l'avait indiqué dès le 23 octobre, Madame la Sénatrice-Maire, ce sont 50 millions d'euros que l'Etat s'engage par ce contrat à vous apporter, en deux temps équitablement répartis.

La Ville et l'agglomération apporteront pour leur part un montant à peu près équivalent, 48 M€ identifiés à ce stade.

Le Département mobilisera pour sa part 32 M€, priorisant ainsi fortement sur le Calaisis des interventions qui relèvent de ses compétences, sur les collèges et la voirie départementale.

La Région a, quant à elle, proposé d'engager 25 M€, sur des projets relevant également de ses compétences, dans le champ de la formation, du développement économique ou des transports.

Derrière les chiffres, le plus important est que ce contrat réponde aux attentes mêmes de la collectivité, et permette de conduire les projets stratégiques pour le territoire.

Vous avez souhaité, Madame la Sénatrice-Maire, que ce contrat soit ramassé autour de trois axes :

- le soutien à l'économie et à l'emploi ;
- le soutien à l'attractivité du territoire ;
- l'accompagnement de la transition écologique et énergétique.

Ces trois axes regroupent une quinzaine de projets seulement, afin d'éviter l'éparpillement et d'avoir un véritable effet de levier.

Il s'agit là de priorités entièrement partagées par l'Etat.

Sur l'économie et l'emploi, qui forment donc le premier axe de ce contrat, l'Etat mobilisera ainsi un peu plus de 20 millions d'euros, dont 15 M€ sur la première période du contrat.

Ils serviront à soutenir 5 actions majeures :

- la création du parc d'attraction Heroïc Land ;
- l'aménagement du centre logistique Calais Premier et de la zone d'activité de Rivière Neuve ;
- la filière numérique, vecteur d'avenir ;
- la création et le maintien de l'emploi : ce sera la mesure la plus forte de l'Etat sur cet axe, avec 7 M€ pour accompagner le projet de création de 1 000 emplois porté par la collectivité ;
- les secteurs économiques et industriels majeurs : le commerce et la dentelle.

Deuxième priorité, l'attractivité du territoire : la collectivité porte des projets ambitieux pour faire évoluer la physionomie du territoire et souligner ainsi mieux ses atouts de premier ordre.

C'est pourquoi l'Etat interviendra à ce titre à hauteur du tiers du coût estimé des travaux de la requalification urbaine et touristique du Front de mer. Soit plus de 18 M€.

Il accompagnera également le développement de l'aéroport de Calais-Marck, que l'ouverture d'Heroïc Land appellera.

Enfin, troisième priorité, celle du développement durable. Ici, l'Etat vous accompagnera dans deux projets d'avenir, sur la gestion de l'eau et celle des déchets, pour 8 M€.

L'effet d'entraînement de ce contrat peut être supérieur encore, dans la mesure où il constituera un avenant au contrat de plan Etat-région, signé en juillet dernier pour la même période 2015-2020.

Ce rattachement garantit au territoire le bénéfice de l'ensemble des mesures inscrites dans le Contrat de plan.

Il inscrit l'implication des signataires pour toute la durée du CPER, soit de 2015 à 2020.

Ce contrat mobilise l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat : la Caisse des dépôts, BPI France, Pôle emploi, l'Agence de l'eau Artois Picardie, l'Ademe. Il faut y voir une autre marque de l'implication totale de l'Etat.

Ce contrat s'inscrit dans un contexte de fort investissement public pour la région, dont les effets bénéfiques se feront ressentir également sur le territoire calaisien : le projet portuaire Calais 2015, les programmes opérationnels européens, les crédits de la rénovation urbaine, le canal Seine-Nord Europe), et qui représente au total plus de 6 milliards d'euros.

Pour le Calais, deux programmes s'appliquent particulièrement :

- Calais Port 2015 : le projet représente un investissement global de 660 M€ à horizon 2021 ; l'Etat s'est déjà engagé sur une première enveloppe de 43 M€ ;
- la politique de la ville : par le contrat de ville signé avec la communauté d'agglomération, l'Etat s'est engagé à hauteur de 735 000 €. Deux quartiers de Calais sont inscrits au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Vous le voyez, ce contrat de développement territorial que le Premier ministre m'a demandé de signer en son nom ce soir intervient sur tous les leviers de croissance dont le territoire calaisien a besoin et qu'il a souhaité lui-même actionner.

Il prépare l'avenir du territoire, en accompagnant les mutations économiques, en valorisant les atouts du territoire, en améliorant l'image de la ville, pour ses habitants comme pour les entreprises, pour ses visiteurs comme pour les investisseurs.